



Annexe 2: Etudes postdiplômes ES avec plan d'études cadre

**au guide procédure de reconnaissance des filières de
formation et des études postdiplômes des écoles
supérieures**

Contenu:

- 2.1 Documents à remettre / pièces justificatives pour la reconnaissance des études postdiplômes ES en vertu de l'OCM ES 2017
- 2.2 Résultats de l'évaluation: critères et indicateurs

2.1 Documents à remettre / pièces justificatives pour la reconnaissance des études postdiplômes ES en vertu de l'OCM ES 2017

		Formulaire de demande : reconnaissance des études postdiplômes ES (disponible sur la page d'accueil du SEFRI)
A.1	A.1.1	Prise de position du canton siège/principal
	A.1.2	Convention de prestations
B.1	B.1.1.1	Attestation de la forme juridique
	B.1.1.2	Déclaration garantissant l'achèvement de la filière d'études
	B.1.1.3	Attestations concernant l'organisation : - organigramme / diagramme de fonctions - profil et description des postes de travail - descriptif des processus
C.1 + C2	C.1.1 - C.2.2	Qualifications des cadres et des enseignants selon formulaire « Qualifications des cadres et des enseignants de la filière de formation ES »
	C.2.3	Concept de formation continue pour les cadres et les enseignants
D.1	D.1.1	Système de gestion de la qualité : - certificat (y c. rapport d'audit le plus récent) ou - procédure interne standardisée
	D.1.2	Concept d'évaluation de la filière de référence
D.2	D.2.1	Concept de gestion du savoir
E.1	E.1.2	Concept de test d'aptitude
	E.1.3	Concept d'admission sur dossier
	E.1.4	Règlement des études
E.2	E.2.4	Attestation des heures de formation (répartition des heures de formation)
E.3	E.3.4	Diplôme avec attestation de notes
F.1	F.1.1	Concept didactique
	F.1.2	Plans d'études spécifiques, description des modules, etc.
	F.1.4	Concept de transfert (partie intégrante du concept didactique)
	F.1.5	Liste des moyens didactiques
G.3	G.3.1 + G.3.2	Guide pour le travail de diplôme et le travail de projet

2.2 Résultats de l'évaluation : critères et indicateurs

A. Contexte et mise en réseau

A.1 Canton siège

A.2 Mise en réseau au sein du système suisse de formation

B. Structure, organisation et infrastructure

B.1 Structure et organisation

B.2 Infrastructure

C. Qualifications des collaborateurs

C.1 Qualifications des dirigeants de l'école

Erreur !
Signet
non
défini.
Erreur !
Signet
non
défini.
Erreur !
Signet
non
défini.
Erreur !
Signet
non
défini.
Erreur !
Signet
non
défini.
Erreur !
Signet
non
défini.
Erreur !
Signet
non
défini.

C.2	Qualifications des enseignants	Erreur ! Signet non défini.
D.	Gestion de la qualité	Erreur ! Signet non défini.
D.1	Assurance et développement de la qualité	Erreur ! Signet non défini.
D.2	Actualité, garantie et disponibilité des connaissances	Erreur ! Signet non défini.
E.	Dispositions formelles de l'OCM ES et du PEC	Erreur ! Signet non défini.
E.1	Procédure d'admission	Erreur ! Signet non défini.
E.2	Heures de formation, forme d'offres de formation et composantes pratiques de la formation	Erreur ! Signet non défini.
E.3	Diplôme et titre	Erreur ! Signet non défini.
F.	Conformité du programme de formation (plan d'études) avec les dispositions du PEC	Erreur ! Signet

F.1	Exigences de base pour les programmes de formation	non défini. Erreur ! Signet non défini.
F.2	Gestion de l'enseignement et de l'apprentissage	Erreur ! Signet non défini.
F.3	Matériel d'enseignement et d'apprentissage	Erreur ! Signet non défini.
G.	Promotion et procédures de qualification	Erreur ! Signet non défini.
G.1	Règlement des études	Erreur ! Signet non défini.
G.2	Procédures de qualification	Erreur ! Signet non défini.
G.3	Dispositions complémentaires pour la procédure de qualification finale	Erreur ! Signet non défini.

Remarque :

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

A. Contexte et mise en réseau

A.1 Canton siège

Phase			Critère	A.1 Le canton siège évalue le besoin de filière de formation et prend position par rapport à la demande de reconnaissance.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III	A.1.1	La demande de reconnaissance comprend une prise de position du canton siège (ou du canton principal et des autres cantons sièges).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			A.1.2	La convention de prestations passée avec le canton et/ou les autres attestations doivent indiquer : a) comment est réglée la surveillance de l'école supérieure par le canton en vertu de l'art. 29, al. 5, LFPr ; b) si et sur quelle base le canton participe au financement de la filière de formation (par ex. l'AES).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

A.2 Mise en réseau au sein du système éducatif suisse

Phase			Indicateurs	Critère	A.2 La mise en réseau judicieuse avec les acteurs principaux du système suisse de formation permet au prestataire de formation de mettre en œuvre le PEC, lequel se fonde sur une pédagogie professionnelle et une didactique orientée vers la pratique dans le contexte spécifique de son école supérieure.	Exigences		
						Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	III						
X			A.2.1		Le prestataire de formation participe activement aux travaux de commissions (par ex. à celles du canton, des autres prestataires de formations et de la branche en charge de la formation supérieure) qui traitent de questions relatives à la politique en matière d'école et de formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires					
			Conditions, délais					
X			A.2.2		Le prestataire de formation implique activement les représentants des commissions des principales organisations du monde du travail et/ou d'autres spécialistes externes à l'école dans le processus de formation (par ex. lors du développement de contenus de formation à titre d'intervenants spécialisés ou de participants à la procédure de qualification, ou lors de l'évaluation de la filière de formation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires					
			Conditions, délais					

B. Structure, organisation et infrastructure

B.1 Structure et organisation

Phase			Critère	B.1 Le prestataire de formation structure son mandat de manière spécifique et transparente. Il dispose de structures d'organisation et de gestion adéquates.	Exigences		
					Non remplies	Partielle-ment remplies	Remplies
I	II	III	Indicateurs				
X			B.1.1	Une attestation de la forme juridique du prestataire est disponible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			B.1.2	Une déclaration stipule que l'institution de formation est en mesure d'achever chacune des filières de formation commencées. Cette déclaration est connue des étudiants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			B.1.3	Le prestataire de formation dispose de structures d'organisation et de gestion adéquates pour assurer un développement et une mise en œuvre réussis de la filière de formation. Des attestations correspondantes sont disponibles : organigramme, profils de postes, diagramme de fonctions, descriptions de processus, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			B.1.4	Les renseignements sur la filière de formation fournis lors de séances d'information, sur le site internet ou sous forme imprimée comprennent les éléments principaux suivants : statut de la procédure de reconnaissance et règlement des études, lesquels spécifient la procédure d'admission, la structure de la filière de formation, la promotion et les voies de recours (art. 14, al. 2, OCM ES).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

B.2 Infrastructure

Phase			Critère	B.2 L'infrastructure est appropriée pour organiser la filière de formation conformément aux exigences du PEC et du programme (plan d'études).	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III					
	X		B.2.1	Les locaux du lieu d'enseignement destinés aux étudiants et aux enseignants ainsi que l'infrastructure informatique (LMS, plateformes d'apprentissage) sont conformes aux exigences.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		B.2.2	Les salles de cours et de travail en groupe du lieu d'enseignement (dimensions, luminosité, aération, acoustique, ameublement, etc.) ainsi que l'infrastructure informatique (convivialité, possibilités d'utilisation, etc.) sont conformes aux exigences et favorisent l'apprentissage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		B.2.3	L'infrastructure servant à encourager et à soutenir le processus d'apprentissage (TIC, salles de cours spécialisées [laboratoires, ateliers, etc.], aménagement spécial, etc.) est conforme aux exigences.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

C. Qualifications des collaborateurs

C.1 Qualifications des cadres de l'école

Phase			Critère	C.1 Les cadres responsables (direction de l'école et direction de la filière de formation) disposent de qualifications professionnelles et managériales spécifiques à leur fonction.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partielle-ment remplies
I	II	III	C.1.1	La direction de l'école dispose de compétences éprouvées dans les domaines de la gestion de la formation et du management.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			C.1.2	La direction de la filière de formation est détentrice d'un diplôme du degré tertiaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			C.1.3	La direction de la filière de formation dispose de qualifications professionnelles éprouvées et de compétences dans le domaine de la conception de formations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			C.1.4	L'équipe des cadres dispose de compétences éprouvées et adaptées au niveau requis dans les domaines de la pédagogie professionnelle, de la méthodologie, de la didactique, de l'élaboration de programmes et de la gestion de la qualité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

C.2 Qualifications des enseignants

Phase			Indicateurs	Critère	C.2 Les enseignants remplissent les exigences en vertu de l'art. 13 OCM ES (en tenant compte des dispositions transitoires de l'art. 24, al. 4, OCM ES) en matière de qualifications professionnelles et de qualifications en pédagogie professionnelle et en didactique.	Exigences		
						Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X			C.2.1	Les enseignants sont titulaires d'un diplôme d'une haute école, de la formation professionnelle supérieure ou d'une qualification équivalente dans les branches enseignées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					
X			C.2.2	<p>Les enseignants ont une formation en pédagogie professionnelle et en didactique de :</p> <p>a) 1800 heures de formation lorsqu'ils exercent leur activité à titre principal (en général, plus de 400 heures de formation par an) ;</p> <p>b) 300 heures de formation lorsqu'ils exercent leur activité à titre accessoire (en général, de 150 à 400 heures de formation par an).</p> <p>Les prescriptions cantonales doivent être respectées.</p> <p>Explications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les heures hebdomadaires visées à l'al. 4 désignent, selon l'expérience du SEFRI, des leçons d'une durée variant entre 45 et 60 minutes en fonction du prestataire de formation. • Pour les enseignants actifs dans différentes filières de formation ES du prestataire de formation, on se référera à la somme de leurs heures hebdomadaires moyennes d'enseignement. • Les personnes enseignant en moyenne moins de quatre heures hebdomadaires ne doivent pas attester d'une formation en pédagogie professionnelle et en didactique. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					
X			C.2.3	Un concept de formation continue régulière des enseignants dans les domaines professionnels, méthodologiques et didactiques est disponible. Il renseigne sur les axes prioritaires, sur le processus de planification de l'offre, sur les conditions de participation (frais, durée, obligations, etc.) concernant les offres internes et externes et sur le controlling des activités de formation continue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					

D. Gestion de la qualité

D.1 Assurance et développement de la qualité

Phase			Critère	D.1 La planification, la mise en œuvre, la vérification et le développement de la filière de formation s'opèrent par le biais d'une procédure standardisée concernant l'assurance et le développement de la qualité. Cette procédure aide le prestataire de formation à remplir les exigences conformément au PEC (assurance de la qualité) et à améliorer ses prestations de manière continue et en fonction des besoins (développement de la qualité).	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III					
X			D.1.1	Le prestataire de formation travaille à l'aide d'une procédure standardisée dans les domaines de l'assurance et du développement de la qualité. Cette procédure décrit quels aspects qualitatifs importants en lien avec la prestation sont observés et pilotés avec quels processus et quels instruments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			D.1.2	Un concept d'évaluation pour la vérification de la filière de référence est disponible. Il détermine quels aspects sélectionnés de la filière de référence doivent être évalués quand et avec quels instruments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			D.1.3	Le concept d'évaluation décrit les compétences et le processus pour la fixation et pour la mise en œuvre de mesures arrêtées sur la base des résultats de l'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			D.1.4	Les instruments d'évaluation de la filière de référence sont créés conformément au concept d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		D.1.4.1	Les instruments d'évaluation sont utilisés, comme prévu, au 1 ^{er} et au 2 ^e semestre de la filière de référence. Les résultats sont consignés dans le rapport d'évaluation 1 du prestataire de formation et abordés dans le cadre de l'audit 2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		D.1.4.2	Les mesures consignées dans le rapport d'évaluation 1 sont mises en œuvre ou agendées (audit 2).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
		X	D.1.4.3	Les instruments d'évaluation sont utilisés, comme prévu, du 3 ^e au 5 ^e semestre de la filière de référence. Les résultats sont consignés dans le rapport d'évaluation 2 du prestataire de formation et abordés dans le cadre de l'audit 2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				

			Conditions, délais				
		X	D.1.4.4	Les mesures consignées dans le rapport d'évaluation 2 sont agendées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

D.2 Actualité, garantie et disponibilité des connaissances

Phase			Critère	D.2 Le savoir relatif à la théorie, à la branche et au marché du travail, sur lequel se fonde la filière de formation, est toujours remis à jour et accessible à tous les collaborateurs concernés.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III					
X			D.2.1	Un concept de gestion du savoir est disponible. Il décrit comment le prestataire de formation vérifie si la transmission des compétences définies dans le PEC à propos de l'état actuel de la théorie et des exigences actuelles de la branche et du marché du travail est assurée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			D.2.2	Des règles et un processus défini sont disponibles pour assurer le savoir en lien avec la filière de formation. Ils garantissent que le savoir des personnes concernées (enseignants et direction de la filière de formation, etc.) est accessible de manière transparente au sein de l'institution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

E. Dispositions formelles de l'OCM ES et du PEC

E.1 Procédure d'admission

Phase			Critère	E.1 La procédure d'admission est réglée conformément aux dispositions de l'OCM ES et du PEC, et mise en œuvre en conséquence.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III	E.1.1	Les dispositions du PEC concernant le certificat décerné au degré secondaire II (CFC ou d'autres titres), l'expérience professionnelle ou le test d'aptitude sont respectés dans la procédure d'admission.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.2	Si le PEC prévoit un test d'aptitude, celui-ci est mis sur pied (dans la filière de formation à reconnaître) conformément aux dispositions. Un concept écrit de test d'aptitude est disponible. Les critères d'évaluation sont transparents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.3	Un concept écrit de prise en compte des acquis dans la formation formelle, non formelle et informelle (admission sur dossier) est disponible. Si des critères sont fixés dans le PEC, le concept se fonde sur eux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.4	La procédure d'admission est décrite dans le règlement des études. Les processus et les compétences sont fixés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

E.2 Heures de formation, forme d'offres de formation et composantes pratiques de la formation

Phase			Indicateurs	Critère	E.2 Les exigences en vertu de l'art. 3 de l'OCM ES et conformément aux dispositions du PEC concernant les heures de formation, les formes d'offre et les composantes pratiques sont respectées.	Exigences			
						Non remplies	Partiellement remplies	Remplies	
I	II	III							
X			E.2.1	Les heures de formation dans les formes d'offres en vertu de l'OCM ES sont respectées : a) au minimum 3600 heures de formation (à plein temps ou en cours d'emploi avec CFC dans le domaine correspondant aux études) ; b) au minimum 5400 heures de formation (à plein temps ou en cours d'emploi sans CFC dans le domaine correspondant aux études). Explication : • 1 heure de formation = 1 leçon en contact direct, pause comprise = 1 heure d'apprentissage autonome (individuel ; encadré/dirigé), pause comprise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			Commentaires						
			Conditions, délais						
X			E.2.2	La durée des parties pratiques de la formation (stages ou activité professionnelle dans le domaine correspondant aux études) en vertu de l'OCM ES est respectée : a) au maximum 720 heures de formation (à plein temps ou en cours d'emploi avec CFC dans le domaine correspondant aux études) ; b) au maximum 1800 heures de formation (à plein temps ou en cours d'emploi sans CFC dans le domaine correspondant aux études).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			Commentaires						
			Conditions, délais						
X		X	E.2.3	Dans les filières de formation en cours d'emploi, le prestataire de formation garantit que l'activité professionnelle dans le domaine correspondant aux études équivaut au minimum à 50 % de la durée de la formation. D'autres exigences en vertu de PEC sont prises en compte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			Commentaires						
			Conditions, délais						
X			E.2.4	La répartition des heures de formation dans les composantes scolaires conformément aux dispositions du PEC est respectée. Dans le programme, la répartition des heures de formation s'effectue par semestre ; de manière générale, elle est attestée conformément au PEC correspondant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			Commentaires						
			Conditions, délais						

E.3 Diplôme et titre

Phase			Critère	E.3 Le diplôme et le titre tiennent compte des dispositions afférentes.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partielle-ment remplies
I	II	III					
X			E.3.1	Le titre protégé correspond à la dénomination à l'annexe 1 de l'OCM ES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.3.2	Le diplôme mentionne la base légale en vigueur et la décision de reconnaissance par le SEFRI (avec date de reconnaissance).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.3.3	Le diplôme est accompagné d'un supplément au diplôme (si le PEC est classé dans le CNC formation professionnelle) et d'une attestation de notes qui comprend des indications sur l'évaluation des notes obtenues dans les principales branches d'examen.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.3.4	La mise en page et le graphisme tiennent compte des dispositions du SEFRI et de la CFES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

F. Conformité du programme de formation (plan d'études) avec les dispositions du PEC

F.1 Exigences de base pour les programmes de formation

Phase			Critère	F.1 Le prestataire de formation veille dans son programme (plan d'études) à assurer l'atteinte des objectifs de formation fixés dans l'OCM ES et l'acquisition des compétences opérationnelles définies dans le PEC. Le concept didactique est rédigé de manière compréhensible et, en tenant compte d'éventuelles dispositions du PEC, décrit l'approche didactique ayant servi à concevoir la filière de formation, et la manière dont l'apprentissage est piloté et organisé.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III	F.1.1	Les objectifs de formation mentionnés à l'art. 1 OCM ES et les compétences opérationnelles définies dans le PEC sont présentés dans le programme de manière intégrale et adéquate en fonction du niveau d'exigences requis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			F.1.2	L'élaboration des objectifs de formation et la transmission des compétences opérationnelles à acquérir se déroulent dans le cadre de branches, de modules ou d'autres contextes définis et sur la base de thèmes fixés et de contenus d'apprentissage structurés. La dotation en heures de formation de chaque module didactique est précisée par semestre et globalement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			F.1.3	Les objectifs de formation influent sur l'élaboration des thèmes et des contenus. Tous les objectifs de formation sont assujettis à la taxonomie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			F.1.4	L'interaction des composantes scolaires (analogiques/numériques) et pratiques est expliquée de manière compréhensible dans le concept de transfert (fait partie intégrante du concept).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			F.1.5	Ce point n'est valable que pour les stages dans l'offre de formation à plein temps : Les compétences et les tâches du prestataire de formation et du prestataire de stage sont définies et décrites dans le concept de stage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			F.1.6	L'élargissement et l'approfondissement des compétences en culture générale ont lieu en particulier dans les thèmes liés à l'économie, à la société et à l'environnement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			F.1.7	Les moyens didactiques utilisés dans la filière de formation sont mentionnés dans le programme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Commentaires			
	Conditions, délais			

F. 2 Unités d'enseignement et d'apprentissage

Phase			Critère	F.2.1 Les unités d'enseignement et d'apprentissage permettent aux étudiants d'apprendre dans des conditions proches de la pratique.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partielle-ment remplies
I	II	III					
	X		F.2.1.1	Les unités d'enseignement et d'apprentissage permettent aux étudiants d'apprendre à partir de problèmes, de questions et de situations correspondant à la réalité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		F.2.1.2	Les unités d'enseignement et d'apprentissage permettent d'apprendre les contenus identiques ou équivalents dans différents contextes et de mettre en pratique la matière apprise dans d'autres situations problématiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

Phase			Critère	F.2.2 L'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage doit permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'assurer un enseignement en adéquation avec le niveau considéré.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partielle-ment remplies
I	II	III					
	X		F.2.2.1	L'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage est adaptée aux objectifs de formation et d'apprentissage fixés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		F.2.2.2	L'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage autorise et soutient le lien de l'apprentissage avec la pratique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		F.2.2.3	L'apprentissage se caractérise par la diversité des méthodes utilisées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

Phase			Indicateurs	Critère	F.2.3 L'actualité et l'importance des contenus transmis satisfont aux exigences de la pratique.	Exigences		
						Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	III						
	X		F.2.3.1	Les contenus transmis sont actualisés et issus de la pratique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					
	X		F.2.3.2	Les exemples utilisés sont réalistes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					
	X		F.2.3.3	Le niveau d'exigences en matière de compétences opérationnelles (complexité, responsabilité) et les contenus d'apprentissage correspondent aux exigences du PEC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					

F.3 Matériel d'enseignement et d'apprentissage

Phase			Critère	F.3.1 Le matériel d'enseignement et d'apprentissage est adapté aux objectifs de formation et d'apprentissage.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III					
	X		F.3.1.1	Le matériel et les moyens d'enseignement spécifiques à la branche et aux thématiques correspondantes encouragent l'atteinte des objectifs de formation et d'apprentissage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		F.3.1.2	Le matériel et les moyens d'enseignement spécifiques à la branche sont orientés vers la pratique professionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

Phase			Critère	F.3.2 La conception du matériel d'enseignement et d'apprentissage remplit les exigences didactiques (des médias).	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III					
	X		F.3.2.1	Le matériel d'enseignement et d'apprentissage est adapté aux conditions d'apprentissage des étudiants (prérequis, niveau d'exigences, langage, rythme d'apprentissage, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		F.3.2.2	Le matériel d'enseignement et d'apprentissage est compréhensible (langue, structure, orientation vers l'application, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

G. Promotion et procédures de qualification

G.1 Règlement des études

Phase			Critère	G.1 Le règlement des études régit et décrit en détail les procédures de qualification pour les promotions et la procédure de qualification finale conformément au PEC.	Exigences		
					Non remplies	Partielle-ment remplies	Remplies
I	II	III	Indicateurs				
X			G.1.1	Les procédures de qualification et les promotions (semestre, année, procédure de qualification finale) tiennent compte des dispositions du PEC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			G.1.2	Le règlement des études contient les critères d'évaluation ainsi que les critères de qualité et l'échelle de notation des prestations obtenues dans les différentes branches d'examen (promotions et procédure de qualification finale).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			G.1.3	Le règlement des études régit la pondération des notes (promotions et procédure de qualification finale).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			G.1.4	Le règlement des études fixe les critères pour la décision de promotion et la remise des diplômes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

G.2 Procédure de qualification

Phase			Critère	G.2 Les procédures de qualification examinent de manière appropriée si les compétences opérationnelles devant être transmises conformément au PEC et aux composantes scolaires et pratiques de la formation (stages et activité professionnelle dans le domaine correspondant aux études) sont acquises.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies
I	II	III					
	X	X	G.2.1	Les méthodes et le paramétrage d'examen sont appliqués de manière appropriée pour vérifier les objectifs de formation en vertu de l'art. 1 OCM ES et des compétences opérationnelles conformément au PEC, et prennent judicieusement en compte l'orientation vers la pratique exigée de la filière de formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X	X	G.2.2	Les conditions-cadres spécifiques aux procédures sont fixées (compétences, délais, moyens auxiliaires, forme d'examen [oral, écrit], examen individuel ou en groupe, répétitions, frais, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X	X	G.2.3	Les procédures de qualification comprennent des tests de processus, qui ne portent pas seulement sur une matière enseignée, une compétence et un savoir, mais aussi sur la manière de travailler et d'agir, la coopération, le comportement par rapport à la recherche, la capacité de structuration (par ex. portfolio d'apprentissage).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X	X	G.2.4	En prévision des examens écrits et oraux, les épreuves et les questions d'examen avec corrigés ou esquisses, ainsi que les critères d'évaluation sont fournis sous une forme écrite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

G.3 Dispositions complémentaires pour la procédure de qualification finale

Phase			Critère	G.3 La procédure de qualification tient compte des dispositions du PEC.	Exigences		
					Indicateurs	Non remplies	Partielle-ment remplies
I	II	III	G.3.1	Les exigences en matière de travail de diplôme ou de projet ainsi que les critères d'évaluation existent sous forme écrite et sont connus des étudiants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X							
				Conditions, délais			
		X	G.3.2	Le travail de diplôme ou de projet allie des éléments théoriques et pratiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Conditions, délais			
		X	G.3.3	La forme et la durée du soutien professionnel que les enseignants compétents assurent aux étudiants lors de la planification et de l'élaboration du travail de diplôme ou de projet sont fixées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Conditions, délais			
		X	G.3.4	L'évaluation du travail de diplôme ou de projet s'effectue sous la forme d'une notice écrite adressée aux étudiants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Conditions, délais			
		X	G.3.5	Durant la procédure de qualification finale, les experts issus de la pratique participent notamment à l'élaboration de documents d'examen en vertu de l'art. 5, al. 3, OCM ES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Conditions, délais			